

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1600

93 - Seine-Saint-Denis

ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

Créations

Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis
AFUL DES ESPACES COMMUNS COEUR D'ORLY

Objet : gestion des espaces et équipements communs à l'ensemble de ses membres, ainsi que les espaces constitués de : la diagonale (repérée en jaune sur le plan d'ensemble de l'AFUL) voie qui relie la nouvelle voie de desserte Farman Sud à la rue d'Espagne et dessert tous les îlots du rectangle, la voie transversale (repérée en vert sur le plan d'ensemble de l'AFUL) : voie qui relie l'Avenue de l'Union à l'avenue Henri Farman et dessert les îlots A3, A4, B2 et B3, la voie transversale B3/Accor (repérée en bleu sur le plan d'ensemble de l'AFUL) voie qui relie l'Avenue de l'Union à la Diagonale et dessert les îlots B3/Accor, la voie pompiers (repérée en rose sur le plan d'ensemble de l'AFUL) voie qui relie l'Avenue de l'Union à l'avenue Henri Farman et dessert les îlots A3 et B2, les marquises îlots A3, B2, B3, la passerelle, le jardin (repérée en orange sur le plan d'ensemble de l'AFUL), voie qui relie l'Avenue de l'Union et l'avenue Henri Farman, appropriation le cas échéant par voie d'acquisition à titre gratuit des biens et équipements communs, entretien, la réparation et la réfection des équipements communs, création de tous équipements nouveaux nécessaires à son objet, contrôle de l'application et répartition de la gestion et la police desdits biens nécessaire ou utile pour la bonne jouissance des propriétaires, répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'Association et leur recouvrement, contrôle du respect des servitudes profitant à l'un ou l'autre des propriétaires des biens et l'exercice de toutes actions afférentes à ce contrôle, les études, démarches, négociations, passation de contrats et marchés avec toutes administrations et collectivités locales ou toutes entreprises privées, d'une manière générale toutes prestations exécutées dans l'intérêt général des propriétaires, et ce en vue d'une meilleure utilisation des espaces et équipements communs à tout ou partie des propriétaires de biens ci-dessus, l'Association assumera toutes les dépenses en conséquence de ce qui précède, ou dans l'intérêt exclusif d'un propriétaire et à ses seuls frais, souscription de toutes polices d'assurances pour couvrir les ouvrages et équipements dont l'Association à la charge des conséquences de tous sinistres susceptibles d'affecter ces ouvrages et équipements, d'une manière

générale toutes opérations financières, mobilières et immobilières concourant aux objets ci-dessus définis notamment la réception de toutes subventions et la conclusion de tous emprunts, assumer la propriété éventuelle de tout ou partie de ces éléments d'intérêt collectif, contrôler l'application des présents statuts et des états descriptifs de divisions en volumes sus visés, et exercer toutes actions qu'implique ce contrôle

Siège social : 1, rue de France, 93290 Tremblay-en-France

Date de délivrance du récépissé : 5 juin 2019